



**DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL)
DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR)
TRAVAUX DIVERS D'INTERET LOCAL (TDIL)**

DÉCLARATION DE COMMENCEMENT D'EXECUTION

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2334-32, L. 2334-42, R. 2334-24, R. 2334-28 et R. 2334-39.

Je-soussigné
(Nom et Prénom)

Maire ou président(e) ⁽¹⁾ de
(Nom de la collectivité)

Maître d'ouvrage de l'opération.....
.....
(Désignation de l'opération)

pour laquelle une subvention de € a été attribuée le
(Date de l'arrêté attributif de subvention)

Au titre de la DETR la DSIL les TDIL

CERTIFIE

que l'opération ci-dessus désignée,
a reçu un commencement d'exécution ⁽²⁾ le
consistant en :
.....
(précisez quel a été le premier acte juridique passé : ordre de service, signature d'un devis, d'un contrat...Le joindre à cette déclaration)

Date figurant sur l'accusé de réception du dossier (si dossier déposé après le 1^{er} octobre 2018) :

Date figurant sur l'attestation de dossier complet (si dossier déposé avant le 1^{er} octobre 2018) :

(1) Rayer la mention inutile
(2) Le commencement d'exécution est constitué par le premier acte juridique passé pour la réalisation de l'opération.. Les études et les acquisitions de terrains nécessaires à la réalisation de l'opération et réalisées préalablement, ne constituent pas un commencement d'exécution.
Délais de caducité : l'attribution de la subvention devient caduque si le commencement d'exécution est antérieur à la date à laquelle le dossier a été reçu (art. R. 2334-24 du CGCT).
La collectivité bénéficiaire dispose d'un délai de 2 ans, à compter de la notification de l'arrêté attributif de subvention, pour donner un commencement d'exécution à l'opération et d'un délai de 4 ans, à compter de la date du commencement d'exécution, pour terminer l'opération. **Sauf circonstances exceptionnelles et demande expresse formulée avant l'échéance, ces délais ne seront pas prorogés. Faute d'être respectés, la subvention sera déclarée caduque.**

Fait à
Le
(signature et cachet)

La présente déclaration, dûment complétée et signée, doit être retournée à la préfecture

**Préfecture du Var
DCL – BFL – SUBVENTIONS
CS 31209 – 83070 Toulon Cedex**